N° 199. Samedi 21 Août 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
un an . . .	26 fl.	30 fl.
mois . .	14 »	16 »
trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[premières] 5 lignes fl. 1.50 timbre et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordsijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 20 Août.

L'Autriche et l'Italie.

[EXPLICAT]IONS DONNÉES PAR LE CABINET DE VIENNE, AU SUJET DE L'AUGMENTATION DE LA GARNISON AUTRICHIENNE DE FERRARE.

(Extrait du *Portefeuille*.)

[Dans] notre dernier numéro nous avons rapporté, d'après [le]s feuilles de Paris, que le cardinal Ferretti, en recevant la [nouvel]le officielle que les Autrichiens étaient entrés à Ferrare, [avait im]médiatement adressé une note aux puissances, protes[tant contre] cette occupation. Nous avons ajouté (toujours d'a[près ces] journaux) que le cardinal secrétaire-d'Etat aurait [re]nouvelé, dans cet acte, les réserves que le cardinal [secr]étaire-d'Etat du département de l'extérieur sous [...] en 1816, relativement aux articles du congrès de [Vienne q]ui accordait la faculté à l'Autriche de tenir garnison [dans les fo]rteresses de Ferrare et de Comacchio.

[Notre im]partialité et notre mission, qui est celle d'éclairer [les quest]ions internationales par des faits et renseignements [authenti]ques, nous font un devoir de rectifier aujourd'hui tout [ce qu'il y] a d'erroné et d'inexact dans les quelques lignes que [nous ve]nons de citer.

[Il est d']abord controuvé que le Saint-Siége ait adressé aux [puissanc]es étrangères une note quelconque pour protester con[tre l'occ]upation de Ferrare par les troupes autrichiennes. *L'oc[cupation] militaire* d'un pays, et le droit accordé à une puissance [étrangèr]e d'y tenir garnison, sont deux choses essentiellement [distinctes] qu'il ne faut pas confondre ici.

[L'artic]le 103 de l'acte final du congrès de Vienne dit : *Sa [Majesté] impériale et royale apostolique et ses successeurs auront [droit de] garnison dans les* PLACES *de Ferrare et de Comacchio*. Les [termes g]énéraux dans lesquels cet article est conçu, ne fixent [poi]nt le *maximum* des forces militaires que l'empereur [d'Autri]che pourra tenir à Ferrare ; bornent-ils le droit de gar[nison à] la seule citadelle de Ferrare, comme plusieurs de nos [confrèr]es l'ont soutenu, oubliant trop facilement, peut-être, [qu'en d]iplomatie le texte verbal des traités est la principale règle [d'inter]prétation.

[La vér]itable question qui s'agite dans le cas présent, entre le [Saint-S]iége et la cour de Vienne, se réduit à savoir si le renfor[cement] subit de la garnison autrichienne de Ferrare ne cache [pas une arr]ière-pensée d'une intervention éventuelle dans les af[faires in]térieures du gouvernement papal. C'est ce qui expli[que les m]ots suivants, qu'on lit dans le *Diario di Roma* du 21 [...]

[« Le] mouvement opéré par les troupes autrichiennes pour [renforc]er la garnison de Ferrare a donné occasion au bruit qui [s'est ré]pandu dans les provinces, et même dans cette capitale, [qu'elle]s se préparaient à pénétrer sur le territoire pontifical. [C'est av]ec plaisir que nous pouvons assurer que ce bruit n'a au[cun fon]dement, car des déclarations diplomatiques qui méritent [toute c]onfiance, assurent que quelles qu'aient été les appa[rences,] il ne sera porté aucun altération à l'état de choses qui a [été ma]intenu depuis 1815 jusqu'à ce jour, conformément à [l'article] 103 du traité de Vienne. »

[Ces d]éclarations diplomatiques dont parle *l'organe* officiel de [la cour] de Rome, résultent d'une conférence que le cardinal [Ferretti] avait eue la veille, avec le comte de Lutzow, ambassa[deur d']Autriche à Rome. Si nous sommes bien informés, et [nous av]ons tout lieu de le croire, le représentant de la cour [de Vien]ne aurait donné au cardinal secrétaire d'Etat l'as[surance] que l'augmentation de la garnison autrichienne de [Ferrare n']avait d'autre but que d'empêcher que la population de cette ville ne se livrât à des excès contre les troupes impériales. Il paraît que, plus d'une fois, dans ces derniers temps, les soldats autrichiens ont été insultés par des jeunes gens de Ferrare, au point de laisser craindre que, tôt ou tard, cette animosité secrète ne dégénérât en une rixe ouverte et sanglante. Pour prévenir une pareille collision, dont les conséquences pourraient devenir graves, le cabinet de Vienne aurait jugé opportun de prendre, vis-à-vis de la population de Ferrare, une attitude imposante, et, à cet objet, il a renforcé de 1,000 hommes la garnison autrichienne de la place.

Le gouvernement papal se serait, ainsi que le prouve la note insérée dans le *Diario di Roma*, déclaré satisfait des explications données par le comte de Lutzow, et en même temps il aurait envoyé au légat de Ferrare l'ordre d'inculquer aux habitants de la ville une tenue calme et réservée à l'égard de la garnison autrichienne. Là se bornent, pour le moment, les démarches du cardinal Ferretti, au sujet du renforcement de la garnison autrichienne de Ferrare.

Il est d'autant moins question de renouveler dans cette circonstance, les réserves que le cardinal Consalvi fit en 1815 (et non en 1816) contre les dispositions du congrès de Vienne, que les réserves dont il s'agit ont pour objet principal les droits du pape, comme chef visible de l'Église par rapport à l'Allemagne.

Il est cependant certain qu'un dissentiment grave a éclaté entre S. Em. le cardinal Ciacchi, légat de Ferrare, et le commandant autrichien de la forteresse de cette ville. Voici le texte de la protestation publiée par le prélat contre certaines mesures prises par l'officier impérial :

« Ferrare, le 6 août 1847.

» Par suite d'un accident arrivé au capitaine Jankowick, du régiment de l'archiduc François-Charles, et sur les ordres de S. Exc. le lieutenant-maréchal comte Auesperg, commandant, au nom de S. M. l'empereur d'Autriche, la citadelle et les troupes impériales, des patrouilles autrichiennes ayant parcouru les rues de la ville, je déclare un tel fait complétement illégal, contraire aux stipulations du traité de Vienne et aux usages depuis longtemps en vigueur à cet égard.

» En ma qualité de représentant de la souveraineté du Saint-Siége, comme légat apostolique, gouverneur de cette ville et de la province, voulant conserver intacts et sacrés les droits du Saint-Siége, je proteste solennellement contre l'illégalité du fait énoncé et contre tout autre fait de même nature qui pourrait porter préjudice à ces droits ou à ceux des sujets pontificaux confiés à mon administration et à ma tutelle.

» Je fais cette protestation pour l'acquit du devoir de ma charge et pour l'autorité représentative qui m'est déléguée, en attendant les résolutions souveraines auxquelles je réfère. L'événement arrivé au capitaine Jankowich n'est d'ailleurs pas prouvé ; le fût-il, il ne donnait pas le droit aux forces autrichiennes de parcourir en maîtres toute la ville. A l'égard des termes de la dépêche que m'a adresssée sur ce sujet S. Exc. le lieutenant-maréchal, et dont je ferai part au gouvernement, je proteste de nouveau contre tout ce qui peut porter la moindre atteinte aux droits de souveraineté du Saint-Siége apostolique je veux en toute occasion maintenir et faire respecter.

» *Signé*, LUIGI, cardinal CIACCHI, légat apostolique.

On sait que l'intervention de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, en Portugal, avait été précédée de la détermination des conditions suivantes : une amnistie en faveur des insurgés, le rétablissement des garanties constitutionnelles, la convocation des cortès, la formation d'un ministère composé avec égalité des hommes du parti de la reine et des hommes du parti du peuple. Depuis l'intervention des trois puissances, jusqu'aux dernières nouvelles que nous avons reçues, le Portugal a présenté le spectacle d'un pays livré à toutes les représailles de la réaction. Le 27 juillet, un des chefs du parti populaire adressait aux agents des trois puissances une lettre collective de protestation. Voici un passage de la protestation de das Antas :

« Est-il possible, monsieur l'ambassadeur, que les nations alliées veuillent aider une faction contre le Portugal tout entier, et qu'après avoir désarmé les défenseurs des libertés publiques et les avoir placés inoffensifs sous la fureur des sicaires du 6 octobre, elles consentent que ceux-ci soient partout armés et partout persécuteurs et assassins? Quant à moi, je ne puis me persuader que les gouvernements alliés consentent à l'esclavage et à la dévastation du Portugal ; je ne puis croire qu'ils se laissent tromper et déshonorer par les cabralistes portugais ; je ne puis enfin douter que des mesures énergiques ne soient prises pour obtenir l'exécution des promesses données et des préliminaires adoptés pour la paix du royaume. »

Les représentations de das Antas paraissent avoir produit de l'effet. C'est ce qu'il est permis de conjecturer d'après la nouvelle que nous donne le journal anglais *the Express* du 14 août. Nous y lisons :

« Nous apprenons par le télégraphe électrique de Southampton l'arrivée du bateau à vapeur le *Pacha*, qui a quitté Lisbonne le 9 août. La reine a signé protocole des trois puissances. »

L'un des articles de ce protocole porte, comme on sait, le changement de ministère portugais.

D'après un autre article, les troupes espagnoles ne doivent rester que deux mois en Portugal. Ce terme étant expiré, M. Ayllon a ordonné à la division espagnole de rentrer en Espagne. Ce mouvement a dû commencer le 11.

Ce n'est pas la maison du consul d'Espagne, comme l'a annoncé hier par erreur la correspondance générale, mais celle du vice-consul de France qui a été assaillie dans la ville de Faro, en Portugal, par un bataillon chartiste. Le vice-consul en a référé immédiatement au consul, M. de Varenne, qui a expédié sur le-champ un steamer pour faire une enquête.

Par arrêté du 16 de ce mois, le Roi a accordé à M. le baron van der Duyn, aide-de-camp de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, l'autorisation d'accepter et de porter les insignes de l'ordre de l'Aigle Rouge, de 3e classe, que lui a conféré S. M. le roi de Prusse.

Les élections anglaises ne sont pas encore entièrement terminées ; le nombre de celles qui ne sont pas connues est cependant aujourd'hui très restreint. Les calculs des différents journaux sur la classification des membres élus dans les divers partis qui divisent la chambre, s'accordent de moins en moins entre eux. Cependant, il résulte assez clairement de l'ensemble des appréciations des organes de toutes les opinions, que le cabinet peut compter sur une majorité suffisante.

Le *Globe*, dans un nouvel article sur l'élection de M. de Rothschild, donne à entendre que le gouvernement proposera à la session prochaine un projet pour l'émancipation des juifs. Le *Standard* publie, à ce propos, des réflexions extrêmement violentes, et annonce qu'il combattra le projet d'émancipation des juifs avec la même énergie qu'il a combattu le projet d'émancipation des catholiques.

Plusieurs journaux français avaient annoncé que l'on avait trouvé sur les livres d'un fournisseur de la guerre, tombé en faillite en Algérie, l'inscription d'une somme de 15,000 fr. pour le ministère de la guerre.

Le *Moniteur parisien* (journal semi-officiel) déclare que ni le ministre, ni le gouverneur-général de l'Algérie par *interim*, n'ont connaissance de ce fait.

Rapports commerciaux entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Nous lisons dans un journal de Londres, le *Morning advertiser*, les observations suivantes sur la perspective des rapports commerciaux entre l'Angleterre et les Etats-Unis :

« L'Etat actuel de nos relations commerciales et pécuniaires avec l'Amérique n'est pas suffisamment compris, de graves erreurs existent sur cet important

---

[FEUI]LLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 21 AOUT 1847.

LE PICCININO.(1)

XIII.

Le blason.

[...] cela, le Piccinino cédait à un besoin inné de compliquer à son [...]lement pour son amusement, les difficultés d'une aventure. Il [...] n'y avait pas de meilleur moyen d'attirer chez lui l'abbé Nin[...] y faire entraîner par un appât de libertinage. Mais il eût pu [...] autre femme que la candide Mila pour jouer, à l'aide d'une [res]semblance, ou d'un costume analogue, le rôle de la personne [qui de]vait se montrer dans son jardin. L'abbé était parfois d'une méfiance [extrava]gante, parce qu'il était horriblement poltron ; mais, aveuglé par une [sotte p]résomption et troublé par une grossière impatience, il se fût laissé [pren]dre au piége. Un peu de violence, un homme aposté derrière la porte, [eût] suffi pour le faire tomber dans les mains du bandit. Il y avait encore [bien] d'autres ruses avec lesquelles le Piccinino était habitué à se jouer, et [qui e]ussent aussi bien réussi ; car l'abbé, avec toutes ses intrigues, sa cu[pid]ité, son espionnage perpétuel, ses mensonges effrontés et sa persévé[rance s]ans pudeur, était un misérable du dernier ordre, et l'homme le plus [...] moins habile qu'il y eût au monde. On craint trop les scélérats, [en gén]éral, on ne sait point que la plupart sont des imbéciles. Il n'eût pas [fallu à l']abbé Nini la moitié des peines qu'il se donnait, pour faire le dou[...], s'il eût eu tant soit peu d'intelligence et de véritable pénétra[tion].

[...] on a vu qu'il était toujours à côté de la vérité dans ses découver[tes ; il av]ait pris mille déguisements et inventé mille artifices classiques [pour trou]ver ce qui se passait à la villa Palmarosa, et il se croyait certain [que Mich]el était l'amant de la princesse. Il était à cent lieues de soupçon[ner la na]ture du lien qui pouvait les rapprocher. — Il eût pu aisément surprendre la religion du docteur Récuperati, dont l'honnêteté rigide manquait de prévoyance et de lumière ; et pourtant, pour lui dérober le testament, il avait remis de jour en jour, et n'avait jamais réussi à lui inspirer la moindre confiance. Il lui était impossible, tant sa figure portait le cachet d'une bassesse sans mélange et sans bornes, de jouer pendant cinq minutes le rôle d'un homme de bien.

Ses vices le génaient, comme il l'avouait et le proclamait lui-même quand il était ivre. Débauché, cupide et intempérant au point de perdre la tête dans les moments où il avait le plus besoin de lucidité, il n'avait jamais mené à bien aucune de ses intrigues. Le cardinal s'était servi de lui longtemps comme d'un agent de police auquel rien ne répugnait, et il ne lui avait jamais attribué plus de valeur qu'à un instrument du dernier ordre. Dans ses jours d'esprit et de cynisme, le prélat l'avait flétri d'une épithète dont il ne pouvait se relever, et que nous ne saurions traduire.

Aussi n'avait-il jamais été pour rien dans les secrets de famille ou les affaires d'état qui avaient occupé la vie de monsignor Ieronimo. Le mépris qu'il lui inspirait avait survécu à la perte de sa mémoire, et le prélat paralytique, et presqu'en enfance, n'en avait même pas peur, et ne retrouvait la parole avec lui que pour lui appliquer l'infâme surnom dont il l'avait gratifié.

Une autre preuve de l'idiotisme de l'abbé, c'était la confiance qu'il nourrissait de pouvoir séduire toutes les femmes qui lui faisaient envie.

« Avec un peu d'or et beaucoup de mensonges, disait-il, avec des menaces, des promesses et des compliments, on s'empare de la plus fière comme de la plus humble. »

En conséquence, il se flattait d'avoir part à la fortune d'Agathe en faisant enlever celui qu'il présumait être son amant. Il n'était capable que d'une chose, c'était de placer Michel sous la carabine d'un bandit, et de crier *feu* dans un moment de vanité et de cupidité déçue ; il n'eût osé le tuer lui-même, de même qu'il n'eût osé faire outrage à Mila, si elle eût levé seulement une paire de ciseaux pour le menacer.

Mais, quelque abject que fût cet homme, il avait une certaine puissance pour le mal ; elle ne venait pas de lui, la méchanceté des autres hommes l'en avait investi. La police napolitaine lui prêtait son lâche et odieux secours, quand il le réclamait. Il avait fait exiler, ruiner ou languir dans les cachots bien des victimes innocentes, et il eût fort bien pu s'emparer de Michel, sans aller chercher le secours des bandits de la montagne.

Mais il voulait pouvoir le rendre au besoin, pour une rançon considérable, et il voulait faire discuter l'affaire par des brigands avoués qui auraient intérêt à ne pas le trahir. Tout son rôle, en ceci, consistait donc à aller chercher des *bravi* et à leur dire : « J'ai découvert une intrigue d'amour qui vaut de l'or. Faites le coup et nous partagerons les produits. »

Mais, en cela encore, il avait été dupe. Un *bravo* adroit, qui travaillait à la ville, sous la direction du Piccinino, et qui ne se fût point permis de rien faire sans le consulter, avait trompé l'abbé en l'attirant à un rendez-vous, où il n'avait pas vu le véritable Piccinino, mais auquel le Piccinino avait assisté derrière une cloison. Le Piccinino avait menacé ensuite de casser la tête au premier des deux complices qui parlerait ou qui agirait sans son ordre, et on le savait homme à tenir parole. D'ailleurs, ce jeune aventurier gouvernait sa bande avec une habileté si grande, un mélange de douceur et de despotisme si bien combiné, que jamais, sur une plus grande échelle, il est vrai, et dans des entreprises plus vastes, son père n'avait été à la fois aimé et redouté comme lui. Il pouvait donc être tranquille ; ses secrets n'eussent pas été révélés à la torture, et il avait souvent dû terminer tout seul, sans confident et sans aide, une entreprise où il n'était pas besoin de force majeure, mais seulement de finesse et de ruse.

Voilà pourquoi le Piccinino, sûr de son plan, qui était des plus simples, voulait y mêler, pour son propre compte, des incidents poétiques, singuliers et romanesques, ou des enivrements réels à son choix. Sa vive imagination et son caractère froid le lançaient sans cesse dans des essais contradictoires, d'où il savait sortir toujours, grace à sa grande intelligence et à l'empire qu'il exerçait sur lui-même. Il avait toujours su mener si bien sa barque que, hormis ses complices et le nombre très restreint de ses amis intimes, personne n'aurait pu prouver que le fameux capitaine Piccinino, bâtard *del Destator*, et le tranquille villageois Carmelo Tomabene, étaient le même homme. Ce dernier aussi passait bien pour un fils de Castro Reale ; mais il y en avait tant d'autres, dans la montagne, qui se vantaient de cette périlleuse origine !

L'ennemi vraiment redoutable, s'il eût voulu l'être, de la famille Lavoratori était donc le Piccinino ; mais Mila ne s'en doutait point, et Fra-Angelo comptait sur cet élément d'héroïsme qui faisait, si l'on peut ainsi dire, la moitié de l'ame de son ancien élève. Le bon religieux n'était pourtant pas sans inquiétude ; il avait espéré qu'il le reverrait bientôt et qu'il pourrait s'assurer de ses dispositions ; mais il l'avait attendu et cherché en

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

objet. Depuis huit ou dix jours on semble craindre sérieusement que nous ne soyons exposés à voir notre numéraire s'épuiser par suite des remises que nous aurons à faire à l'Amérique.

Ces alarmes sont sans fondement; il suffit d'un peu de réflexion pour les considérer comme telles. Le change n'a pas été coté plus bas que 5 p. c. Le taux le plus élevé est 6¼. Il est important de remarquer qu'on ne cite aucune affaire à 5 p. c. on dit seulement que des billets ont été offerts à ce taux, mais quelle sorte de billets? ceux d'une valeur très contestable. Il n'y a pas un seul exemple d'une affaire traitée à moins de 5¾, du moins pour du papier qui vaille la peine qu'on s'en occupe. Les bons effets ne peuvent s'obtenir à moins de 6 p. c., taux de change qui, vu l'augmentation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre, les frais d'assurances, de fret et la perte de 4 mois d'intérêts rend impossible l'exportation d'espèces de ce pays en Amérique, à moins de s'exposer à une perte absolue. Mais ce n'est pas tout, les meilleurs effets américains tirés valeur en grains sont regardés avec beaucoup de défiance par les banquiers anglais. Un grand nombre de traites de ce genre sont retournées protestées en Amérique, par le paquebot parti le 1er du mois et un plus grand nombre encore par le paquebot du 14. Dans ces circonstances il est déraisonnable de supposer qu'une quantité considérable d'espèces va sortir des coffres de la Banque pour être exportée en Amérique.

Il y a plus encore. Non-seulement les alarmes que nous venons de mentionner sont sans fondement, mais il y a tout lieu de croire que dans peu de semaines nous verrons une réexportation d'or de l'Amérique en Angleterre. Les nombreux retours doivent agir instantanément sur ces changes à New-York. La difficulté de se procurer du papier de première sûreté sur l'Angleterre le fera monter assez haut pour que nos négociants trouvent avantage à importer de l'or de New-York à Londres et à Liverpool. Il est bon de remarquer cependant que cette supposition repose sur le fait assez probable d'ailleurs, qu'avec les retours des traites valeurs en grains coïncideront une augmentation de demandes pour les produits de nos manufactures et une diminution considérable dans les expéditions de grains pour l'Angleterre.

Sur le premier point on ne peut concevoir aucun doute sérieux. Nos manufactures du Lancashire et de l'Yorkshire ont en ce moment à remplir un très grand nombre de commandes pour l'Amérique; et les Américains résidant en Angleterre, et un peu au courant des affaires, s'accordent tous à dire que le nombre de ces commandes ne fera qu'augmenter.

Il est également probable, nous pourrions dire certain, que les envois de denrées alimentaires d'Amérique, vont se réduire à des quantités comparativement très peu importantes, la baisse qu'a éprouvée le prix des grains est à elle seule une raison pour que ses expéditions diminuent du tout au tout? aux prix actuels il n'y aura pas un négociant anglais qui songe à faire venir des grains d'Amérique pour spéculer; et les négociants des Etats-Unis ne voudront pas prendre à leur compte les chances de spéculations de ce genre, le résultat infaillible de tout cela sera de faire monter les changes jusqu'à ce qu'ils parviennent au point qui fera une bonne affaire du transport des métaux précieux de New-York.

Mais ce n'est pas seulement sous ce point de vue que nous espérons que les changes américains se modifieront d'une manière avantageuse pour nous. Nous espérons aussi avec confiance que la balance commerciale sera avant peu, d'une manière permanente, favorable à l'Angleterre. C'est ce qui arrivera comme nous l'avons dit par la diminution de l'exportation des grains en Angleterre des ports américains et par l'augmentation progressive de l'exportation de produits de nos manufactures aux Etats-Unis. La banque ne tardera pas alors à abaisser le taux de son escompte: et il en résultera un état plus prospère de nos relations commerciales et de nos affaires pécuniaires.

Nous avons la ferme espérance que le premier symptôme de cet heureux état de choses sera une cessation presque complète des importations de grains d'Amérique; tant qu'il y avait lieu de craindre que nos approvisionnements de denrées alimentaires ne suffiraient pas aux besoins du pays, nous nous sommes félicités de chaque arrivage qui nous venait de l'autre côté de l'Atlantique. Le point important était d'écarter la disette, car avec la disette point de prospérité. Mais aujourd'hui l'aspect des choses a changé. Nous sommes au milieu d'une récolte abondante. Nous avons outre les produits de cette récolte d'immenses approvisionnements dans nos greniers; il est impossible que les prix montent encore, ils doivent au contraire, infailliblement baisser; pour que tout le monde soit satisfait, nous ne désirons pas qu'il tombe trop bas, le pain de quatre livres est aujourd'hui à 7 deniers, nous ne désirons pas qu'il arrive au-dessous de 6 deniers. Les fermiers feraient bien dans leur propre intérêt d'apporter leurs blés au marché et de profiter des prix actuels sans espérer des prix plus élevés. C'est un peu leur faute si les prix ont atteint une hausse artificielle dont les Américaines se sont hâtés de profiter au préjudice de ces mêmes fermiers. Les Américains n'ont pas seulement privé nos cultivateurs de leurs bénéfices légitimes, ils ont encore porté la perturbation dans les diverses branches du commerce en important une énorme quantité de métaux précieux. Espérons que cette leçon engagera les fermiers à être plus sages cette fois et à tenir les marchés amplement approvisionnés.

Affaires de Suisse.

Berne, le 14 août.

Le directoire fédéral vient d'adresser à la Diète le rapport suivant:

Berne, le 13 août 1847.

« Monsieur le président et Messieurs,

» Sous la date du 23 juillet dernier, la Diète ordinaire a rendu l'arrêté suivant relativement aux officiers et aux employés de l'état-major fédéral:

» La Diète fédérale,

» Considérant que, par l'arrêté qu'elle a rendu le 20 juillet 1847, la ligue séparée des sept cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, a été déclarée incompatible avec les dispositions du pacte fédéral du 7 août 1815, et qu'en conséquence elle a été déclarée dissoute;

» DÉCRÈTE.

» Art. 1er. Tout rapport de services avec la ligue séparée dont il est fait mention plus haut, est incompatible avec les devoirs et la position d'un officier ou d'un employé de l'état-major fédéral.

» Art. 2. Dans le but de mettre à exécution l'arrêté précité, le directoire fédéral est chargé de prendre des informations sur la position et les rapports des officiers et employés de l'état-major fédéral avec la ligue séparée, et de présenter à cet effet à la Diète un rapport accompagné de propositions.

» Le 29 juillet, le directoire fédéral a procédé à la mise à exécution de cet arrêté. Dans la délibération qui a eu lieu à ce sujet, il a pris sous les yeux le catalogue de l'état-major fédéral, tel qu'il a été dressé par le conseil fédéral de la guerre, sous la date du 1er juillet 1847, et communiqué à la Diète dans une de ses séances précédentes.

» Il a adressé la sommation annexée à la présente à tous les officiers et employés de l'état-major général qui jouissent de droits civils ou qui sont établis dans les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, et il les a invités à lui donner, jusqu'au 10 août, des explications catégoriques sur leur position et leurs rapports avec la ligue séparée, conclue entre les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, et s'ils devaient réellement se trouver en rapport de services avec cette ligue précitée, il les a sommés de lui déclarer franchement et catégoriquement, dans le même délai, s'ils ont l'intention de rester dans cette position, qui est incompatible, en vertu de l'arrêté de la Diète cité plus haut, avec leurs devoirs d'officiers ou d'employés de l'état-major fédéral.

» A cette sommation, le directoire fédéral avait annexé la déclaration que si quelques officiers ou employés de l'état-major fédéral ne répondaient pas dans le délai fixe à l'invitation qui leur était adressée, il admettrait qu'ils se trouvent réellement dans des rapports qui sont incompatibles avec leurs devoirs d'officiers ou d'employés de l'état-major fédéral. La même invitation a en outre été adressée aussi à M. Breni, de Rapperschwyl, canton de Saint-Gall, parce que des feuilles publiques ont annoncé qu'il se trouve en rapport de services avec la ligue séparée.

» Tous les officiers et employés auxquels la sommation susmentionnée a été adressée, se sont empressés d'y répondre.

» Voici l'aperçu des déclarations qui nous sont parvenues:

» *A*. Les officiers dont les noms suivent, ne sont dans aucun rapport de services avec la ligue séparée des sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, et ils n'ont aucune relation spéciale de service militaire avec les cantons respectifs dont ils sont originaires (Nous choisissons dans cette liste les noms les plus marquants.)

» M. le colonel Schumacher-Uttenberg, de Lucerne; M. le colonell Muller, de Zug; M. le colonel Breni, de Rapperschwyl; M. le docteur Casimir Pfyffer, de Lucerne, employé judiciaire dans l'état-major fédéral, avec rang de colonel; M. le major Barman, du Valais.

» *B*. De même, M. Musslin, de Fribourg, employé dans l'ordre judiciaire, avec rang de colonel, déclare qu'il ne se trouve dans aucun rapport avec la ligue séparée; s'il devait toutefois entrer en rapport avec elle, il demandera qu'il soit démissionné de l'état-major fédéral.

» *C*. En revanche, les officiers dont les noms suivent sont formellement en rapport de services avec les sept cantons de la ligue séparée, ou bien avec quelques-uns de ces cantons, et ils déclarent que, en leur qualité de magistrats et de militaires, ils répondront sans réserve et avant tout à l'appel du gouvernement légitime de leur canton. (Nous choisissons également les noms les plus marquants).

» M. le colonel commissaire fédéral des guerres Zünd, de Lucerne; MM. les colonels Maillardoz, de Fribourg, Zelger, de Stanz, Rüttimmann, de Lucerne, Jean-Ulric de Salis-Saglio, de Coire, domicilié à Lucerne; Elgger, de Lucerne.

» *D*. M. le capitaine d'état-major Zelger, de Stanz, déclare qu'il ne se trouve dans aucun rapport de services avec la ligue séparée; mais aussitôt que son gouvernement l'appellera, il se conformera à son devoir et obéira à cet appel.

» *E*. De son côté, M. le capitaine d'état-major Hartmann, de Fribourg, déclare qu'il est actuellement officier d'ordonnance de M. de Maillardoz, commandant de division à Fribourg, et qu'il est disposé à renoncer à cette place cantonale, si le *Vorort* la trouve incompatible avec la position d'un officier de l'état-major général. »

Nouvelles de Buenos-Ayres.

Les avis de la Plata reçus aux Etats-Unis sont de la même date que ceux apportés en Angleterre par le Priseilla et confirment, quoique dans des termes moins explicites, les fâcheuses nouvelles de Buenos-Ayres, déjà publiées par les journaux anglais. Le journal le *Patriot* de Baltimore publie la lette suivante, qui lui a été communiquée par une maison de cette ville et ne paraît plus laisser aucun doute sur le nouvel échec éprouvé par la diplomatie française auprès de la république argentine:

« Montevideo, 10 juin.

» Nos nouvelles de Buenos-Ayres sont de lundi dernier (7 juin). Elles nous annoncent que dans cette ville, on ne croyait déjà plus à un arrangement. M. Harris a été consulté par les plénipotentiaires, qui lui ont communiquée les propositions dont ils étaient porteurs, Il a mis tout en œuvre pour les faire accepter à Rosas, mais sans succès, il n'a pu triompher de la résistance du dictateur. Si les instructions des ministres de France et d'Angleterre ne leur permettent pas d'aller plus loin, soyez certain qu'il n'y aura pas encore cette fois de traité de signé. »

Nouvelles d'Italie.

Rome, 6 août.

L'arrestation du fameux Gennaro et de son compagnon luzzetto est très-importante pour le gouvernement; ... arrêté plusieurs carabiniers; il est question de la découv... d'une bombe, chargée de deux livres de poudre et qui de... être placée sur le chemin que devait suivre une procession ... manche dernier. Ce n'est peut-être qu'un bruit; mais ce qu... positif, c'est que les autorités avaient craint des troubles ... ce jour-là, et que pour cette raison le cardinal secrétaire d'... et le directeur de la police ont assisté à la procession.

Le cardinal Altieri est désigné comme chef de l'admin... tion de la Comarca de Rome, qui exige bien des réformes.

Rome, 7 août.

Le cardinal secrétaire d'état a mandé hier soir au palais ... rinal les rédacteurs de feuilles clandestines, lesquels so... connus du gouvernement. Ces messieurs, parmi lesquels ... rent des hommes de lettres d'un certain renom, ont pr... S. Em. de cesser leurs odieuses menées, qui causent des e... ras au gouvernement et qui provoquent une plus grande ... sion encore entre les partis. Espérons qu'ils tiendront pa...

Le cardinal Ferretti a publié le texte du traité de co... conclu entre le Sardaigne et l'Etat de l'église et qui a ... le 30 du mois dernier. Il a été conclu provisoirement p... ans; il est très-avantageux à la principauté de Monaco ... placée sous le protectorat de la Sardaigne, et simplifie ... rablement les rapports commerciaux des deux pays. ... butions des consuls seront limitées à celles de simples ... commerciaux; les consuls n'auront plus de juridiction ... pourront tout au plus servir d'arbitres dans des conflits ... merciaux, mais ils devront aviser à l'extradition de déser... En outre, les deux parties contractantes se garantissent ... proquement pour l'avenir les avantages commerciaux ... aux nations les plus favorisées.

On écrit de Rome, le 5 août, au *Sémarphore de Marseille*:

« On a remarqué que depuis l'arrestation du fameux colonel Freddi et ... diatement après le premier interrogatoire qu'il a subi, le capitaine de ... seurs à cheval, Muzzarelli, arrête depuis les événements des 15 et 16, et ... au château Saint-Ange, a été mis au secret. On ajoute que le jugement ... lieu en présence d'un certain nombre de gardes nationaux de chaque ... pour témoigner, au besoin, de la régularité et de l'impartialité qui aur... sidé à la marche du procès. Le public sera ainsi mis au fait de toutes les ... du drame judiciaire par ses représentants.

» Mgr Aleramo Pallavicini, majordome du pape, bien connu par sa ... pathie pour le nouvel ordre de choses, en congé en ce moment à Gê... patrie, a été brusquement remplacé, avant-hier, par Mgr Rusconi ... d'Ancône. Il y a plus: Mgr Morandi ayant pris les ordres du saint-père, ... cédé à une minutieuse perquisition dans les appartements et dans le ... de Mgr. Pallavicini, qui se trouvait dans le palais même du pape. Cet... rigueur contre un des plus hauts fonctionnaires du palais, investi d'... charges qui mène droit au cardinalat, cette perquisition, dis-je, donne ... mille conjectures. Le fait est que la perquisition a eu lieu, que Mgr R... a été nommé pro-majordome en attendant sa nomination définitive ... l'usage de donner aux remplaçants des fonctionnaires qu'on renvoie ... *to*, le titre de *pro*, en attendant qu'on puisse le remplacer par ... apte; et si le *pro* donne des preuves de capacité on le confirme. ... titre que Mgr Morandi dirige le gouvernatorat de Rome; mais ce n'... pas pour rendre la place à Mgr Grasselini, qui n'osera plus mettre le ... Rome, et qui doit s'estimer heureux d'en être quitte à si bon marché ... Grasselini n'a pas trempé dans cet infernal complot, il n'en est p... complice par l'imprévoyance dont il a fait preuve, lui, le directeur gé... la police.

» La police a également opéré l'arrestation d'un certain Generacci ... taverino, un des champions de 1831. On a trouvé chez cet homme ... d'armes, de l'argent et des papiers, du contenu desquels il aura ... compte à Mgr Morandi.

» Un chanoine et un curé d'Ancône ont été conduits à Rome, gar... sont venus grossir le nombre des prisonniers enfermés au château S... Ils étaient détenteurs de dépôts d'armes, et le curé possédait une ... personnes enrôlées.

» L'ordre ne cesse de régner dans Rome. La garde nationale fait ... vice avec un zèle et une activité au dessus de tout éloge.

» Mgr. Morrichini, naguères nonce en Bavière, est nommé *trésorier* ... (ministre des finances). Cette fois on a ajouté à ce ministre deux co... laïques, ou sous-secrétaires d'état, pour aider le ministre. Ce sont M. le ... de Ferretti et le duc de Rignano, l'un et l'autre versés dans la science ... nistrative et financière, et dont les talents sont connus dans toute l'It... comte Ferretti a été, en 1831, un des membres les plus influents du gou... ment provisoire de Bologne et a donné des preuves de grands talents ... tière financière et en économie politique. On se réjouit à Rome de ce ... comme on se réjouit également du choix des députés des provinces, qui ... convoqués à Rome le 5 novembre prochain. Tous sont des hommes ... avantageusement du public par leurs antécédents et par leurs lumières.

» Le cardinal Lambruschini est toujours à Civita-Vecchia; ce n'est ... pas par plaisir ni pour les affaires de son évêché qu'il prolonge son sé... cette ville et dans cette saison des chaleurs. Il vit dans l'isolement le ... plet; personne n'ose l'approcher, malgré toutes les avances qu'il a fai... acquérir de la popularité.

---

vain. Il commençait à se demander s'il n'avait pas enfermé le loup dans la bergerie, et si ce n'était pas une grande faute que de s'associer aux gens capables de faire ce qu'on ne voudrait pas faire soi-même.

Il se rendit à la villa Palmarosa, à l'heure de la sieste, et trouva Agathe disposée à goûter les douceurs de ce moment d'apathie si nécessaire aux peuples du Midi.

Soyez tranquille, mon bon père, lui dit-elle, mon inquiétude s'est dissipée avec la nuit. Au point du jour j'étais si peu rassurée sur les intentions de votre élève, que j'ai été moi-même m'assurer qu'il n'avait point égorgé Michel cette nuit. Mais l'enfant dormait paisiblement, et le Piccinino était sorti avant l'aube.

— Vous avez été vous informer vous-même, madame? Quelle imprudence! Et que dira-t-on dans le faubourg d'une telle démarche?

— On n'en saura jamais rien, je l'espère. J'ai été seule et à pied, bien enveloppée du *mazzaro* classique (1); et si j'ai été rencontrée par quelqu'un de ma connaissance, à coup sûr, je n'ai pas été reconnue. D'ailleurs, mon bon père, je n'ai plus de craintes sérieuses. L'abbé ne sait rien.

— Vous en êtes sûre.

— J'en suis très sûre, et le cardinal est aussi incapable de se rien rappeler que le docteur me l'affirmait. L'abbé n'en a pas moins de mauvais desseins. Croiriez-vous qu'il suppose que Michel est mon amant?

— Et le Piccinino le croyait? dit le moine effrayé.

— Il ne le croit plus, répondit Agathe. J'ai reçu ce matin un billet de lui, où il me donne sa parole que je puis me tenir tranquille; que, dans la journée, l'abbé sera en son pouvoir, et que, jusque là, il saura l'occuper si bien qu'aucun de nous n'en entendra parler. Je respire donc, et n'ai plus qu'un embarras, c'est de savoir comment je me délivrerai ensuite de l'intimité du capitaine Piccinino, qui menace de devenir trop assidu. Mais nous y aviserons plus tard: à chaque jour suffit son mal; et si, après tout, il me fallait en venir à lui dire la vérité... Vous ne le croyez pas homme à en abuser, n'est-ce pas?

— Je le sais homme à faire semblant de vouloir profiter et abuser de tout; mais ayez le courage de le traiter toujours comme un héros de franchise et de générosité, vous verrez qu'il voudra l'être et qu'il le sera en dépit du diable.

(1) Manteau de soie noire qui enveloppe la taille et couvre la tête.

La princesse et le capucin causèrent encore longtemps et se mirent mutuellement au courant de tout ce qu'ils savaient. Après quoi, Fra-Angelo se rendit au faubourg pour lever la consigne de Magnani, lui donner un nouveau rendez-vous de la part d'Agathe, et le remplacer pour escorter Michel-Ange et son père au palais de la Serra; car, malgré tout, Fra-Angelo n'aimait point l'idée qu'ils eussent à se trouver seuls dans la campagne, tant qu'il n'aurait pas vu lui-même le fils du *Destator*.

Nous suivrons ces trois membres de la famille Lavoratori chez le marquis, et nous laisserons Mila attendre avec anxiété la visite du moine, tandis que Magnani, travaillant sur la galerie en face d'elle, était loin de se douter qu'après lui avoir demandé son assistance, elle guettait l'occasion de se dérober à ses regards. Elle avait promis à son père d'aller dîner chez son amie Nenna, aussitôt qu'elle aurait lavé et repassé un voile qu'elle disait lui être indispensable pour sortir. Tout se passa comme son ami inconnu le lui avait annoncé. Elle vit le moine à la fontaine et n'eut pas besoin de feindre une grande terreur d'être surprise, car elle se demandait avec angoisse ce que Magnani penserait d'elle si, après ce qu'elle lui avait raconté, il l'apercevait causant de bonne volonté avec ce misérable.

Pour se dispenser de lui parler et de regarder son affreux visage, elle lui jeta un papier écrit qu'il lut avec transport, et il s'éloigna, en lui envoyant des baisers qui la firent frémir de dégoût et d'indignation.

A ce moment même son père, son frère et son oncle, bien loin de soupçonner les périls auxquels la pauvre enfant allait s'exposer pour eux, entraient dans le palais de la Serra. Cette riche demeure, plus moderne que celle de Palmarosa, dont elle n'était séparée que par leurs grands parcs respectifs et un étroit vallon couvert de jardins et de prairies, était remplie d'objets d'art, de statues, de vases et de magnifiques peintures, que M. de la Serra y avait rassemblés avec un intérêt de connaisseur sérieux et éclairé, Il vint lui-même au-devant des Angelo, leur serra la main affectueusement, et, en attendant que le repas fût servi, il les promena dans sa noble résidence, leur montrant et leur expliquant, avec courtoisie et avec autant d'esprit que de sens, les chefs-d'œuvre dont elle était ornée. Pier-Angelo, quoique simple ouvrier ornateur (*ordonatore*), avait le goût et l'intelligence du beau dans les arts. Il était sensible à toutes ces merveilles, qu'il connaissait déjà, et ses réflexions naïves et profondes animaient la conversation la plus sérieuse au lieu de la faire déroger. Michel fut d'abord un peu gêné devant le marquis; mais, remarquant bientôt combien le naturel et l'abandon de son père étaient de bon goût et avaient de mérite aux y... homme de mérite et de sens comme le marquis, il se sentit plus à ... et, lorsqu'il se trouva devant une table couverte de vermeil, parée ... ric avec autant de soin que s'il se fût agi de traiter d'illustres conv... oublia ses préventions, et causa avec autant de charme et d'aisance ... s'il eût été le propre fils ou le neveu de la maison.

Une seule chose le tourmenta étrangement pendant ce dîner: c... figure et l'attitude qu'il supposait aux valets du marquis; je dis qu'... *posait*, parce qu'il n'osait point lever les yeux sur eux. Il avait mai... dîné à la table des riches, lorsqu'il était à Rome, surtout depuis ... père résidant à Catane il n'y avait plus eu pour lui de vie de famille ... retînt dans son intérieur et qui le détournât de rechercher la société ... nes élégants de la ville. Il ne redoutait donc aucun affront pour lui ... mais, comme c'était la première fois qu'il voyait son père invité ... chez un patricien, il souffrait mortellement de l'idée que les laq... vaient hausser les épaules et passer brutalement les assiettes à ce ... vieillard.

Au fait, il pouvait y avoir un sentiment de colère et de dédain ... laquais, qui avaient vu Pier-Angelo tant de fois sur son échelle da... me palais, et qui l'avaient traité de pair à compagnon.

Néanmoins, soit que le marquis les eût prévenus par quelque ... bienveillante et honorable explication qui eût flatté et consolé l'a... pre chatouilleux de cette classe d'hommes, soit que Pier-Angelo ... ment sympathique à tous ceux qui le connaissaient, que des valets ... renoncent en sa faveur à leur morgue habituelle, ils le servirent ... coup de déférence. Michel s'en aperçut enfin lorsque son père, ... vers un vieux valet de chambre qui remplissait son verre, ... homie.

— Grand merci, mon vieux camarade, tu me sers en ami. Allons, ... rendrai cela dans l'occasion!

Michel rougit et regarda le marquis, qui souriait d'un air ... tendri. Le vieux serviteur souriait aussi à Pier-Angelo d'un air d... ce et d'amitié.

GEORGE SAND.

(*La suite à demain.*)

pape a ordonné une neuvaine dans tous les Etats pontificaux, en actions à l'occasion des derniers événements. Cela semble prouver que la ation aurait pu être sérieuse. Tous les évêques ont reçu des instructions nence.

dinal Ferretti poursuit son œuvre d'épuration dans le bureau de la rerie d'état. C'est ainsi que Mgr Frasinelli, chargé de la direction des militaires, est remplacé par un lieutenant colonel, ce qui est plus logi- cardinal Ferretti ne va pas par quatre chemins. Il s'est mis à l'œuvre ment, et l'on compte beaucoup sur lui pour amener cette déplorable ation dans la bonne voie, d'où elle n'aurait jamais dû s'écarter. »

Faits divers.

inistère de la marine en France vient de publier la statistique nes du royaume, à l'époque du 1er janvier 1846. Elle constate une n sensible parmi les forçats. Au 1er janvier 1845, il y en avait 31 décembre de la même année, on n'en compte plus que 7,759; en moins, 1,202; sur le nombre total de 7,759, on compte 7,175 appartenant aux départements de l'intérieur, et 122 provenant ou des colonies françaises. Il y a 462 étrangers, répartis ainsi : 53; Bavière, 23; duché de Bade, 23; Belgique, 41; Danemarck, Siciles, 7; duché du Luxembourg, 9; Espagne, 92; Etats-Ro- 12; Etats-Unis d'Amérique, 3; Grande-Bretagne, 19; Hanovre, 3; mstadt, 4; Lucques, 1; Maroc, 5; Pologne, 5; Parme, 1; Prus- 2; Suisse, 41; Toscane, 4; Tunis, 3; Wurtemberg, 8; Sar- 1; Pays-Bas, 14.

forçats ne savent ni lire ni écrire; 2,603 le savent imparfaite- savent bien; 118 seulement ont reçu une instruction supé- truction primaire.

condamnés âgés de 16 à 20 ans 2,158 de 21 à 30 ans; 2,430 ; 1,866 de 41 à 50 ans; 833 de 51 à 60 ans; et 311 de 61

d'une chaudière de bateau à vapeur. — On lit dans la

dent pareil à celui du *Comte d'Eu* vient d'arriver en Angle- urs passés. Ces sortes d'événements ont été fréquents chez nos ces derniers temps; mais la catastrophe de notre yatch royal a concours de circonstances malheureuses, des conséquences bien aldes que n'en ont d'ordinaire ces fuites de vapeur.

it que rapporte le *Nautical-Standard* :

oment où le steamer le *Cardiff-Castle* partait pour Glasgow, une erible, causée par la rupture de la chaudière, se fit tout à coup omme toujours, la frayeur augmenta les proportions réelles du les accidents auxquels les passagers furent exposés devinrent encore par la précipitation avec laquelle quelques uns cher- échapper. La plus grande confusion s'ensuivit. Les cris perçants et les clameurs des hommes rendaient cette scène plus effroya- rs passagers tentèrent de s'échapper en santant de l'arrière du mer. Une femme allemande, dans un moment de transport, jeta ois enfants dans l'eau. Grace à l'énergie du capitaine, aidé de et des personnes qui avaient conservé leur présence d'esprit, avaient sauté à l'eau furent mis en sûreté, mais la plupart par l'eau bouillante, soit par leur chute à la mer. »

our royale de Paris a évoqué l'affaire de M. Rosemond de Beau- ursuivi pour faux témoignage. M. le conseiller Perrot de Chezelle d'instruire cette affaire. Les principaux témoins, et notamment nard, M. Arthur Bertrand, Mlle Valory, ont déjà été entendus gistrat rapporteur. Le procès sera jugé, dit-on, à la seconde septembre, sous la présidence de M. d'Esparbès de Lussan. au palais que l'on avait constaté que le véritable nom de est pas celui de Rosemond de Beauvallon. Il s'appelerait Brun,

retenait également d'une cérémonie qui aura lieu, dit-on, dans de cette semaine, à la Conciergerie. Dans le procès qui a eu pour condamnation de M. d'Ecquevilley, on a parlé à plusieurs repri- dame qui portait habituellement le nom de Mme d'Ecquevilley. villey est célibataire. Il s'agissait d'une de ses parentes qui, soit après le procès, lui a donné de nombreuses preuves d'affection ement. Il paraît que M. d'Ecquevilley père a désiré que leur légitimée. Sur ses démarches, il paraît que la solennité du maria- célébrée sous quelques jours dans la chapelle de la Conciergerie.

crime horrible et d'une audace extrême vient d'être commis à ant-hier, Mme la duchesse de Praslin, fille de M. le maréchal Sé- de 40 ans, mère de neuf enfants, est arrivée à Paris, à l'hôtel le maréchal Sébastiani, rue du faubourg Saint-Honoré, n° 55, de Praslin, pour assister à la distribution des prix d'une où se trouvent plusieurs de ses enfants.

esse, fatiguée du voyage par une chaleur caniculaire, se coucha heure; sa femme de chambre était logée au-dessus d'elle.

heures et demie du matin, cette femme se réveille au bruit ette d'appel, étonnée que sa maîtresse, qui était la veille extraor- fatiguée, s'éveillât d'aussi bonne heure.

de chambre se lève, s'habille et descend chez sa maîtresse où horrible la frappe d'épouvante : l'appartement était tout bou- mare de sang inondait le parquet, puis au milieu était la mal- duchesse. Le cadavre était encore chaud et palpitant, ayant la détachée des épaules.

chambre, plus morte que vive, répand l'alarme dans la domestiques et la famille arrivent. La scène de désolation qui a ne peut se décrire.

, quelques domestiques examinent les lieux; la première re- faite a été que rien n'avait été volé; la seconde, que l'as- dû pénétrer chez la duchesse par les derrières, où M. [illegible] un hôtel donnant sur les Champs-Elysées pour M. [illegible] chambre des députés; enfin que c'était aussi par là [illegible] s'enfuir après avoir commis le crime.

eures du matin, le préfet de police, le chef de la [illegible] du roi et même le ministre de l'intérieur, [illegible] du maréchal Sébastiani pour commencer l'instruction. L'hôtel issues immédiatement gardées à vues. [illegible] encore sur les lieux.

confond en conjectures sur l'auteur et la cause du crime dont la faubourg Saint-Honoré vient d'être la théâtre. Tout à côté iani se trouve un poste de garde municipale, un corps de de ligne, et il est, en quelque sorte, entouré de toutes factionnaires.

On écrit de Schleswig :

rappellera que M. l'avocat Beseler avait été mis en état d'accusa- pour avoir assisté à une assemblée populaire tenue à Neumünster. Voi- qu'a proposé contre lui l'avocat-général : Attendu la conduite par le prévenu dans l'assemblée populaire de Neumünster le 1846, attendu le crime de lèse-majesté qui lui est imputé et de d'excitation au mécontentement et à la résistance contre le gou- ainsi que le crime de violation du serment d'hommage prêté soit condamné à une détention de deux ans du 2e degré dans à la perte de la concession à lui accordée d'exercer le nota- ession d'avocat et au paiement des frais de l'enquête, conjoin- docteur Lorentzen, contre qui elle a été également dirigée, frais du procès. Pour motiver ce jugement, dans lequel l'a- comme le corps du délit, l'avocat-général a dû abor- des rapports de politique intérieure des duchés, de sorte discutée devant les tribunaux.

recommandées. — Un fait bien grave vient de se pas- istration des postes à Paris. Une lettre contenant 50,000 fr. en billets de banque, envoyée de Châteauroux par le comptoir de cette ville à la Banque de France, a été volée; cette lettre était recommandée, c'est-à-dire qu'elle devait être attachée par une ficelle spéciale à la dépêche et ne pouvait être remise au destinataire que sur sa signature. Malgré les recherches et les investigations qui ont eu lieu hier dans la direction des postes, on ne sait sur qui faire planer les soupçons; cependant le vol n'a pu être commis qu'au bureau du départ ou au bureau d'arrivée; et on assure que quatre personnes seulement ont pu se rendre coupables de la soustraction.

L'envoi de billets de banque par la poste est interdit : il en résulte que l'administration que dirige M. Dejean n'est pas responsable du vol de ces 50,000 fr.; elle ne peut, aux termes des réglements, être passible que d'une indemnité limitée à 50 fr.; il est donc heureux dans cette circonstance que l'envoi ait été fait à l'établissement de la Banque et non à un particulier.

— *Justice à la turque.* — Trois ouvriers travaillaient dans une maison turque à Cordelio; l'heure du dîner venue, le propriétaire leur apporte des olives, du fromage et du miel, puis se retire pour leur préparer le café. Lorsqu'il rentre dans le hangar où étaient les maçons, quel est son effroi de les voir tous les trois étendus par terre raide morts! Il appelle aussitôt du secours, l'agha arrive et l'empoisonnement paraissant sur les cadavres, l'agha se rend auprès de l'épicier qui avait vendu le fromage, les olives et le miel, et lui ordonne de manger de chacun de ces objets. Le malheureux épicier avale le fromage et les olives sans trop faire la grimace, mais à peine a-t-il touché au miel, que ses membres se crispent, une sueur froide inonde son visage. On s'empresse de lui porter secours; on vide la jarre de miel au fond de laquelle on découvre une énorme couleuvre morte! Les jours de l'infortuné épicier étaient gravement compromis.

— Le *New-York-Mirror* contient l'anecdote suivante : Un matin, pendant une répétition de la troupe italienne de don José Villarino, à Philadelphie, deux choristes se prirent dernièrement de violente querelle. Don José intervint, et un musicien sauta de l'orchestre et déchargea un pistolet sur le directeur. Probablement l'arme faisait partie des *accessoires*, car elle ne produisit aucun mal, et don José se jeta la dague au poing sur l'assaillant. Les acteurs les séparèrent et ce conflit n'eut point de conséquences funestes. Don José fit un petit discours à sa troupe, qui protesta de son respect pour lui.

Mais le plaisant de l'affaire fut que l'alderman Badger, qui avait été invité par son ami le directeur à cette répétition, manifesta le plaisir que lui avaient procuré le discours de don José, le coup de pistolet, les coups de poignard, le tumulte et la confusion, prenant le tout pour une scène de l'opéra. Le jeu des acteurs était si naturel, il y avait tant de feu et de vigueur dans leurs regards, qu'il ne put s'empêcher de s'écrier : Grand-Dieu! quels artistes! Si ce n'est là qu'une répétition, qu'est-ce que doit être la représentation!

— On vient de publier une statistique complète de la population de la ville de Rome. La ville est divisée en 54 paroisses, qui renferment 37,530 familles. La population ecclésiastique se compose de 39 évêques, 1,514 prêtres, 2,471 moines et autres religieux, 1,754 religeuses, 521 séminaristes et étudiants des colléges. La population totale est de 175,883 habitants, non compris les juifs, qui sont au nombre de 8,000. La population a augmenté, depuis l'année dernière, de 5,684 habitants.

— Lundi dernier tout le village de Kirkconnell dans le comté de Dumfries (Ecosse) était sur pied pour fêter le mariage du plus vieux fermier du district. Ce patriarche, qui touche presque à la centaine, a perdu il y a 6 mois à peine, sa première femme âgée de 90 ans. Aujourd'hui il épouse une veuve de 60 ans. Leurs âges réunis forment plus d'un siècle et demi. Tout le village a pris part à la joie de l'heureux couple.

— Un journal de Canterbury rapporte un exemple de l'influence qu'exerce quelquefois l'imagination sur la vie humaine. Une dame allait avec une de ses sœurs à Ramsgate, par mer. Elle ignorait que le navire pour atteindre ce port dût passer devant le nord Foreland, passage réputé dangereux dans le mauvais temps. Le navire étant arrivé à la hauteur du cap, la dame à qui un des passagers eut l'imprudence de la montrer, s'évanouit et tomba à la renverse. On lui prodigua tous les secours qu'exigeait son état, mais en vain, elle ne reprit pas connaissance et mourut le jour même des suites de sa frayeur.

— Le retour périodique des étoiles filantes, vers le 10 du mois d'août, vient d'être constaté de nouveau cette année. Dans les soirées du 9 et du 11, le temps a permis d'observer ces météores; mais il n'en a pas été de même dans la soirée du 10, qui était nuageuse. Le 9, le nombre des étoiles filantes, bien que supérieur à celui des nuits ordinaires, ne s'est pas élevé au point de rendre l'apparition remarquable. Un des météores s'est distingué par sa constitution tout à fait extraordinaire. Au lieu d'offrir un corps défini et brillant, il semblait constitué d'un nuage faiblement lumineux et assez étendu. Le 11, les étoiles filantes, comptées à l'Observatoire, s'élevaient à 28 ou 30 par heure, ce qui ne laisse aucun doute sur la nuée météorique.

A Bruges, M. Forster fixe à 35 par heure le nombre des étoiles filantes aperçues dans la nuit du 11 au 12 août. M. Forster a pu observer au télescope la traînée que l'un des météores laissait après lui. Il en compare l'aspect à celui d'une colonne d'étincelles de couleur rougeâtre. Le hasard d'une observation semblable se présente rarement; les étoiles filantes paraissent et s'éteignent d'une manière tellement soudaine qu'il serait impossible de les pointer dans les lunettes. Pour les observer au télescope, il faut que le hasard les amène à travers le champ d'un de ces instruments. M. Mædler a cité quelques observations semblables dans le recueil de l'observatoire de Dorpat.

Il est possible que le temps ait permis d'observer les météores dans la soirée même du 10 août dans quelque autre partie de l'Europe ou aux Etats-Unis d'Amérique. En attendant les communications qui seront faites sans doute à cet égard, les personnes qui auraient recueilli des observations dans les différentes villes de Belgique, vers l'époque du 9 au 12 août, sont invitées à les adresser à l'Observatoire. (*Moniteur belge.*)

— Le 23 juillet, deux convois transportant des ouvriers suivaient le même rail entre Canden et Gadsden, aux Etats-Unis. Le premier était composé de deux wagons attelés devant la locomotive qui, par conséquent, les poussait au lieu de les tirer; l'autre était à quelque distance en arrière. La matinée était brumeuse, et un train de marchandises, venant en sens inverse, s'engagea par erreur dans la même voie. Lorsque les machinistes s'aperçurent du danger, il était trop tard pour éviter le choc : ceux qui dirigeaient le premier convoi d'ouvriers se hâtèrent donc de faire rebrousser chemin à leur locomotive, et s'élancèrent à terre. Malgré cette mesure, le train de marchandises atteignit les wagons et les broya littéralement. La machine seule, brisant ses attaches et continuant à reculer, alla à son tour se jeter sur l'autre convoi, et faire de nouvelles victimes. Quinze personnes ont été blessées, la plupart d'une manière très grave; plusieurs sont atteintes mortellement.

— Un incident bizarre a égayé, il y a quelques jours, l'audience de la cour criminelle, à Liverpool. On venait de juger un individu accusé de vol, lorsque le plaignant, s'adressant au juge, a dit : Et l'habit, mylord? — Quel habit? à répondu le juge. — Le plaignant : Mais l'habit que l'accusé porte; il est à moi, et je tiens à le ravoir. — Comment, vous voulez ravoir cet habit que l'accusé porte depuis plus de trois mois et qui tombe en lambeaux? — Oui, mylord; il fera très-bien l'affaire de mon petit. — Il est pourtant bien mauvais. Enfin, si le plaignant veut absolument le ravoir, geôlier, rendez-le lui. L'ordre du juge a été ponctuellement exécuté à la grande satisfaction du propriétaire de l'habit.

— On lit dans la *Revue du Hâvre* : Un jeune chimiste de notre ville, connu par plusieurs découvertes aussi utiles qu'ingénieuses, doit expérimenter incessamment, à l'entrée du port, un système nouveau de bouées appelées à rendre de grands services à la navigation nocturne. Cette invention consiste en un globe de verre dont les parois sont très-épaisses. Ce globe, hermétiquement clos, renferme un composé chimique qui, la nuit, produit une lumière perpétuelle et mate comme celle de la lune, lumière qui dure une année sans avoir besoin d'aucun aliment, et dont le prix de revient est à peine d'un franc par bouée.

On comprend, tout d'abord, les avantages d'une pareille invention. Les bouées lumineuses, établies sur les bancs des fleuves, sur les écueils et à l'entrée des ports de mer, serviront de guide aux navigateurs, leur traceront la route qu'ils doivent suivre, en même temps qu'elles leur montreront les dangereux parages qu'ils doivent éviter.

— On vient d'ouvrir à Londres, dans George-street, Saint-Giles, une maison-modèle destinée à servir d'habitation aux personnes pauvres. Elle se compose de six étages, comprenant en tout cent quatre chambres, offrant chacune un asile propre, confortable et bien aéré, moyennant la faible rétribution de 2 shillings pas semaine. Le comité qui s'est mis à la tête de l'entreprise a ajouté à l'établissement construit par ses soins une vaste cuisine fournie de tous les instruments nécessaires, une salle à manger, une buanderie, une salle de bains, destinées à l'usage commun.

Après avoir pourvu à ses besoins physiques, ce comité a voulu aussi contribuer à élever son moral et a, dans cette intention, ajouté à la maison-modèle, une bibliothèque choisie et un cabinet de lecture. Le cabinet de lecture contient des journaux, des revues ou autres ouvrages périodiques. Un comité de seize membres s'est en outre formé pour donner alternativement aux locataires de la maison des cours ou *lectures* sur les sujets les plus intéressants et les plus populaires.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Louisiane* du 18 juin :

La police a arrêté, la nuit dernière, dans la rue, une jeune mulâtresse de 16 à 17 ans, qui portait un gros paquet de linge sale. Cette esclave, conduite, sans mot dire, au poste de la mairie et examinée, a été reconnue se trouver dans un état parfait de somnambulisme. Elle avait les yeux fermés et jouissait cependant de la plénitude d'action de tous ses sens. Une heure après, réveillée en sursaut, elle eut une crise nerveuse des plus violentes et fut remise à ses maîtres.

« Il parait que cette jeune fille allait pendant son sommeil laver le linge sale de la maison. On découvrit alors que cette esclave était depuis plusieurs années dans cet état qui tient du phénomène, et que pendant son sommeil lucide, elle avait exécuté des travaux de couture d'une incroyable perfection, et bien supérieurs à ceux qu'elle faisait quand elle était éveillée. »

— *Nécrologie.* — Le vice-amiral Bendall R. Littlehales est mort, il y a quelques jours, à l'âge de 82 ans, à Compton Bisschop, dans le comté de Somerset. Il était entré dans la marine britannique en 1778 et comptait par conséquent 69 ans de service.

— *L'Indépendance belge* raconte le fait suivant : — Ces jours derniers, un Monsieur se présente dans un ministère. Il paraissait assez peu familiarisé avec les lieux, et hésitait, lorsqu'il aperçoit un individu qui lui paraît appartenir à l'hôtel. Il l'appelle.

— Le cabinet du ministre, s'il vous plaît?

— Le ministre n'y est pas, Monsieur.

— C'est possible... mais le cabinet du ministre?

— Je vous répète qu'il n'y a personne, et dès lors...

— Pardon... vous ne me comprenez point : je ne vous demande pas le ministre, mais son cabinet.

— J'entends fort bien; mais du moment où M. le ministre est absent, je n'ai pas à vous dire où est son cabinet, et je ne vous le dirai pas.

— C'est décidé?

— Très-décidé!

— Vous êtes rigide, à ce qu'il paraît... c'est très-bien... mais qui donc êtes-vous?

— Qui je suis? reprend l'employé en se rengorgeant; je suis le concierge de l'hôtel, Monsieur!

— Et moi, je suis le ministre... Voulez-vous m'indiquer mon cabinet, s'il vous plaît?

— Une histoire qui peut faire le pendant de celle que nous empruntions hier à la *Gazette des Tribunaux*, est racontée en ces termes par le *Courrier de Lyon* :

« Mardi matin, à sept heures, un homme fort bien vêtu, se présente chez Mme veuve D..., et lui dit qu'il a une communication importante à lui faire — Vous habitez seule, Madame? — Et sur sa réponse affirmative : — Alors je peux parler en liberté. De vos deux fils, MM. D., qui sont à la tête d'une maison de commerce à l'Alger, l'un est venu vous voir et vous a quittée il y a une quinzaine de jours; vous le croyez reparti. — Je le crois d'autant mieux que je l'ai accompagné à la voiture. — Détrompez-vous, Madame, il est plus près de vous que vous ne le pensez; il est à Lyon. — Justement alarmée d'une semblable nouvelle, Mme D., le presse de lui donner des explications; et notre individu lui dit que la veille du départ son fils s'est trouvé avec quelques jeunes gens de ses amis dans la société d'un homme qui n'a pas craint d'attaquer de la manière la plus offensante la réputation de son père et de sa mère. Votre fils, M. D.... crut devoir répondre par le mépris à de semblables imputations, et partit le lendemain pour Marseille. Mais deux jours après son arrivée dans cette ville, il reçut une lettre d'un de ses amis qui lui disait qu'on avait peine à s'expliquer sa lâcheté, et qu'il était indispensable pour son honneur que raison immédiate lui fût rendue pour une pareille insulte. Excité par cette lettre, M. D... revint sur-le-champ à Lyon. Il alla trouver celui qui avait tenu ces propos outrageants, et le frappa de plusieurs coups de couteau à la suite desquels il a succombé. La justice est saisie de cette affaire; elle est à la poursuite de votre fils qui, dans l'impossibilité de quitter Lyon, faute d'argent, ne peut tarder de tomber entre ses mains. Mais cependant tout n'est pas désespéré. J'ai connu particulièrement votre mari; c'est une raison suffisante pour que je m'intéresse vivement à cette malheureuse affaire. Seulement préparez de l'argent que nous chercherons à faire passer à M. D ... qui en a le plus grand besoin.

» A une révélation aussi inattendue, Mme D... ne réfléchit pas à tout ce qui pouvait lui en faire entrevoir la fausseté. Elle supplia le soi-disant protecteur de lui ménager une entrevue avec son fils; celui-ci lui promit de l'amener chez elle dans la suit suivante. Sur sa demande il lui laissa une adresse portant un nom supposé, en lui recommandant un silence absolu. Mais après son départ, Mme D... sentit qu'il lui serait impossible de rester la journée entière en proie à l'inquiétude qui la dévorait; elle sortait donc pour consulter une personne à qui elle pouvait faire ses confidences, lorsqu'elle rencontra le visiteur du matin. Elle lui fit part alors de son impatience, et lui demanda d'avancer l'heure de l'entrevue. Notre filou y consentit, et ajouta qu'elle n'avait qu'à se munir de l'argent et des vêtements qu'elle voulait faire passer à son fils, et qu'ils se rendraient à l'instant auprès de lui. — C'est un peu loin, ajoute-t-il, c'est au bois de la Tête-d'Or. — Alors seulement Mme D... commença à concevoir des soupçons. Elle feignit de retourner dans son domicile, prévint un jeune homme de sa connaissance de ce qui venait de lui arriver, l'emmena avec elle, et le présenta à l'inconnu comme un autre de ses fils. Ce nouveau-venu était évidemment un obstacle de nature à empêcher la réalisation des projets du voleur; il ne restait donc plus à celui-ci qu'à s'esquiver. C'est ce qu'il fit. Pour cela, il prétexta avoir à faire dans la rue Pizay, près de laquelle ils se trouvaient en ce moment, et une fois dans cette rue il s'enfuit à toutes jambes. Le jeune homme, qui ne l'avait pas perdu de vue, se met à sa poursuite et le pousse jusque dans une allée qui n'avait pas d'issue. Mais arrivé là, le voleur s'arme d'un couteau-poignard, force l'assaillant à le laisser sortir, et avant que les cris de celui-ci aient pu attirer du monde, il avait disparu par une allée voisine. »

— *Nouvelle ascension du mont Ararat.* — Cet article est extrait d'une lettre signée Oboviane, publiée dans la gazette *le Caucase* :

Un Anglais, nommé Henri Seymour, ayant entrepris un long voyage en Orient, arriva l'automne dernier à Erivan. Ayant fait par hasard ma connaissance (c'est l'auteur de cette lettre qui parle), il m'engagea à l'accompagner au couvent d'Etchmiadzin et jusqu'au pied de l'Ararat. J'y consentis avec empressement, mais lorsque nous fûmes arrivés sur les lieux, il me fit part de sa résolution de gravir le sommet de la montagne même, et malgré tous les efforts que je fis pour le détourner de ce projet, attendu la saison avancée et le manque total des moyens nécessaires, je fus forcé de me rendre à son désir, surtout lorsque j'appris que le capitaine commandant le cordon des cosaques s'offrait à nous accompagner en personne. Nous étant donc approvisionnés chez les cosaques de tout ce qu'il nous fut possible d'y trouver, nous partîmes à 2 heures après midi, escortés par 4 cosa-

ques et 3 Arméniens. Nous arrivâmes avant la nuit à un petit jardin situé non loin de l'Argour, et respecté par la catastrophe qui six ans auparavant engloutit sous un immense éboulement près de 5000 individus, avec leurs habitations et toutes leurs cultures, sur un espace d'environ 6 verstes de largeur et de 15 à 20 de longueur. Ayant passé la nuit en cet endroit, nous atteignîmes de grand matin un bosquet à la base septentrionale du petit Ararat, et à partir de ce point nous suivîmes pas à pas les traces du professeur Abich, qui, comme on sait, exécuta son ascension sur le grand Ararat en 1844.

Le 17 septembre, par un temps magnifique, nous attaquions les escarpements du mont, dont la masse se dessinait devant nous avec une extrême pureté. Nous arrivâmes à un point élevé appelé Kilissatasch, pierre d'église, à cause de sa ressemblance avec la coupole d'une église arménienne, et à partir de là nous signalâmes cette longue bande découverte par M. Abich, et qui comme une immense échelle conduit sur la cîme même de la montagne. Nous la suivîmes jusqu'à un plateau où nous nous établîmes pour y passer la nuit, nous trouvant alors à une élévation égale à celle du petit Ararat. L'atmosphère était calme et la température très peu froide. Aux premières lueurs du jour nous nous élançâmes avec ardeur vers le sommet qui s'offrait à nous, et nous ne tardâmes pas d'arriver à la croix de bois plantée, en 1844, par le serviteur de M. Abich. A cent pas plus loin, la montée devient plus raide et la bande se rétrécit ; un peu au-delà encore la région des neiges éternelles commence et bientôt se découvre le sommet spacieux et presque uni de l'Ararat sur lequel j'eus le bonheur d'arriver le premier. Après les premières effusions de notre joie, il nous fallut songer au retour. C'était déjà l'après-midi. Les environs les plus voisins se perdaient dans un épais brouillard ; plus loin, les villages et les villes apparaissaient comme des points noirs presque imperceptibles. Dès que M. Seymour eut écrit quelques lettres sur la cîme même du mont, nous nous mîmes en mesure de descendre, mais non point par le même chemin que nous avions suivi en montant et qui pour la descente est difficilement praticable à cause des pierres. Un de nos cosaques nous montra la véritable manière de descendre la montagne en se laissant glisser sur la neige debout ou assis et s'arrêtant quand on le veut en y enfonçant son bâton pointu. Après quelques hésitation nous suivîmes vaillamment son exemple, et nous nous en trouvâmes à merveille, ayant ainsi raccourci considérablement notre chemin.

— *L'oiseau de Minerve.*—L'audience de la première chambre du tribunal civil de Paris a été troublée le 17 par un incident singulier. Un avocat plaidait. Les fenêtres qui donnent sur la cour d'entrée de la prison de la Conciergerie étaient ouvertes, quand, tout à coup, sont venus s'abattre dans la salle deux oiseaux de forme étrange, dont le vol lourd et bruyant a troublé l'audience et interrompu l'avocat au milieu de sa plaidoirie. On a reconnu bientôt que ces deux visiteurs étaient des hiboux. Les magistrats se sont retirés dans la chambre du conseil, et la salle a été évacuée.

Les garçons de salle, appelés en toute hâte, ont fait alors la chasse aux hiboux, qui ont fini par reprendre, pour sortir, le chemin par lequel ils étaient entrés. Ces oiseaux avaient été délogés sans doute de l'asile ordinaire qu'ils occupaient dans les hautes et sombres tours du palais. En ce moment même, le faîte de la plus haute de ces tours vient d'être enlevé.

— Un journal de Paris annonce que l'on vient de trouver dans le lit de la Saône, près de Dijon, un fossile phénoménal, dont les proportions gigantesques rentrent dans la catégorie de celles des animaux antidiluviens signalée par Cuvier. Ces fossiles consistent en une dent molaire d'éléphant, ou mastodonte, et une défense du même animal. Ce dernier fossile, qui n'est qu'un fragment de défense, a une longueur de 14 mètres sur une mètre 50 centimètres de diamètre.

— *Créancier terrible.* — Une scène des plus extraordinaires s'est passée récemment sur la place du spectacle au Hâvre.

Un employé de la manufacture des tabacs, rencontra sur l'asphalte une personne qu'il disait être son débiteur et lui réclama une somme de 600 fr. qu'il prétendait lui être due depuis longtemps. Le créancier paraissait en proie à une agitation des plus vives. Il exigeait le remboursement immédiat de l'argent. Enfin, sa patience était à bout, et qu'il entendait être payé sur l'heure. Ses mouvements désordonnés, son exaltation attirèrent plusieurs personnes qui remarquèrent qu'il sortait à demi de sa poche la crosse d'un pistolet. La police, aussitôt avertie, s'empressa de procéder à l'arrestation de ce créancier un peu trop féroce, qui fut trouvé nanti de deux pistolets chargés... à poudre. Il a été mis en lieu de sûreté.

Comprenant mal les dispositions du code de commerce, ce créancier paraît s'être rendu en pleine bourse pour *tirer* son débiteur, mais dans cette affaire, c'est le *tireur* qui a encouru lui-même la *contrainte par corps*.

Des renseignements nouveaux, qui nous sont communiqués, il résulte que la personne à laquelle cette demande de remboursement était faite d'une si singulière façon, ne doit rien à l'individu arrêté et que la réclamation de ce dernier ainsi que son exaspération n'avaient pas le moindre fondement.

Procès des insurgés polonais.

Berlin 14 août.

Dans l'audience d'aujourd'hui de l'affaire des Polonais, M. le syndic Przanowski a présenté la défense des accusés Cielsdorf et Poleski. Le défenseur s'est attaché dans la partie générale de son plaidoyer, à démontrer par des raisons tirées des faits la non-culpabilité de ses clients ; son principal argument a été de prouver qu'il n'y avait eu aucune entreprise contre la Prusse. L'attaque contre Stargardt, dit-il, n'a eu aucune portée ; celle contre Posen n'a eu pour but que de délivrer les prisonniers ; quant à l'entreprise contre Bromberg, il est difficile de comprendre pourquoi les conjurés auraient voulu tenter une attaque simulée contre la ville s'ils avaient eu réellement l'intention d'occuper d'une manière permanente Bromberg ou la province ; ainsi cette entreprise ne prouve pas que les plans des conjurés aient été dirigés contre la Prusse, ceux-ci ne voulaient que rassembler en Prusse des forces dans le but d'agir contre la Russie et pour dédommager l'Etat des pertes qui auraient pu lui être causées par l'enlèvement d'armes et de munitions, ils ont laissé leur fortune dans le pays.

Passant aux considérations *politiques*, le défenseur fait observer que les Polonais n'avaient eu aucune raison de haïr la Prusse, mais bien la Russie ; que pendant de longues années ils avaient été entretenus dans ces sentiments d'inimitié contre la Russie par les sympathies des populations prussiennes contiguës aux Etats russes ; que les conjurés n'avaient voulu ni prendre ni conserver Bromberg, mais seulement s'approprier les dépôts d'armes pour soutenir la lutte contre la Russie, et que si quelques accusés avaient eu d'autres vues, les autres et, en particulier, ses clients ne pouvaient en être rendus responsables.

Abordant les considérations *juridiques*, le défenseur discute les arguments avancés par l'avocat-général ; il combat surtout l'assertion par laquelle ce dernier prétend que tout changement introduit violemment dans l'état constitue un crime de haute trahison.

S'appuyant de l'autorité de Feuerbach, il dit qu'il ne peut pas regarder le démembrement de quelques provinces comme une haute trahison, mais seulement comme une trahison du pays. Il est vrai, ajoute le défenseur, que le démembrement et ses conséquences auraient modifié la constitution des provinces démembrées, mais non pas celle de l'Etat entier, et il faudrait que cette dernière eût été changée pour constituer le crime de haute trahison, quand même, poursuit le défenseur, ce crime aurait été réellement commis, il reste à savoir si Poleski y a effectivement participé ; le crime n'est pas encore constaté par une entente sur les moyens de réaliser une action, il faut que l'action elle-même ait déjà commencé ; or, l'attaque projetée contre Bromberg n'avait pas encore commencé ; c'est par cette raison qu'il demande qu'on n'applique à son client, dans le cas où il serait puni, qu'une peine extraordinaire pour les mauvais desseins qu'il méditait.

M. Crelinger, conseiller de cour supérieure en retraite, présente ensuite la défense de l'accusé Radkiewicz. Il discute d'abord le système de rétractation suivi par les accusés. Cette rétractation, dit-il, doit fortifier les soupçons, faire supposer qu'elle a été le résultat d'une convention arrêtée entre les prévenus et indisposer les juges contre ces derniers. Mais, se demande le défenseur, les précédents aveux sont-ils dignes de foi, et la rétractation s'explique-t-elle naturellement ? Son client s'est rétracté parce qu'il n'entend pas l'allemand. L'avocat-général a prétendu que les dépositions des juges d'instruction relativement à la faculté de Radkiewicz de se faire comprendre en allemand devaient être regardées comme vraies tant que le contraire ne serait pas prouvé. L'avocat-général a vu dans l'homme le fonctionnaire, tandis que le défenseur doit voir dans le fonctionnaire l'homme et rechercher avant tout si l'homme est dans son droit ; il est aisé de comprendre que les juges d'instruction ont été convaincus que l'accusé entendait l'allemand. Sans vouloir adresser aucun reproche aux fonctionnaires, il se borne à faire observer que la cour a entendu trois témoins à décharge, qui connaissaient depuis longtemps les accusés et qui ont dit que le prévenu n'avait pas beaucoup de faculté à s'exprimer en allemand ; il y a en outre une grande différence si quelqu'un, dans les rapports ordinaires de la vie, peut se faire comprendre avec beaucoup de peine dans une langue étrangère, ou bien s'il peut se servir de cette langue dans une discussion où il y va de sa vie et où chaque expression a une grande portée. Si le prévenu s'est entretenu en allemand avec sa femme en présence de l'avocat-général, il ne l'a fait que forcément, parce qu'il lui était défendu de se servir de sa langue maternelle. On pouvait demander pourquoi l'accusé n'a pas voulu recourir à un interprète dans l'enquête préparatoire. La faute en est au juge d'instruction ; la cour sait combien cet homme est passionné, et il est facile de s'imaginer jusqu'où il a poussé la vivacité et l'emportement quand il se trouvait seul en présence de l'accusé.

Passant aux différents points de l'accusation, le défenseur fait observer qu'ils ne reposent que sur des suppositions et des ouï-dire. Radkiewicz n'a point eu l'intention de prendre part aux projets des conjurés, attendu qu'en sa qualité d'ancien militaire, il les trouvait déshonorants pour lui ; les conjurés sont venus les trouver, lui ont fait connaître les dispositions hostiles du peuple et le danger auquel il s'exposait, s'il refusait son concours ; c'est son propre salut et celui de sa famille qui l'ont décidé à s'associer aux conjurés ; tout ce qu'il a promis, c'est de se mettre à la tête de l'expédition pour maintenir l'ordre, parce qu'il savait d'après les expériences qu'il avait faites pendant la révolution de Pologne, où aboutit l'excitation de la foule, quand elle est privée de chefs. Tous les autres faits qu'on lui attribue n'ont leur source que dans des rumeurs. Pour ce qui est du point de vue juridique, le défenseur, s'appuyant de l'autorité de plusieurs jurisconsultes modernes, s'attache à démontrer que son client n'est point coupable du crime de haute trahison, et qu'il n'y a eu de sa part que tentative de haute trahison ; il termine son plaidoyer en priant la cour de ne punir dans son client qu'une tentative de haute trahison, si elle ne peut pas l'acquitter complètement.

La cour entend ensuite la défense de l'accusé de Bach-Lewinski, présentée par M. l'assesseur Voss. On n'a fourni, dit ce dernier, aucune preuve de la culpabilité de mon client ; Calchulski, qui a déposé contre lui, a été forcé dans l'enquête préparatoire de faire ces aveux ; en prêtant serment de concourir au rétablissement de la Pologne, mon client, on peut du moins le supposer, ne s'est pas engagé à y concourir par la voie des armes ; tout ce qu'il a fait, c'est de faire prêter serment à un maître d'école, qui a avoué qu'il n'avait point été question entre eux de révolution ; ainsi l'on ne peut infliger à l'accusé qu'une peine correctionnelle pour avoir voulu faire prêter un serment non imposé par les tribunaux et la peine fixée par la loi pour s'être associé à une association secrète.

Tous les défenseurs ayant achevé leurs plaidoyers, l'avocat-général s'est levé pour répliquer.

Ce serait, dit-il, prolonger indéfiniment ce procès que de reprendre un à un tous les points qui ont été dirigés contre l'accusation ; je veux cependant insister sur un point, à savoir les reproches adressés aux fonctionnaires chargés de l'enquête préparatoire ; le procès actuel se plaidant publiquement, il est de mon devoir de défendre ces fonctionnaires qui ne sont pas présents ; je ne suis pas, il est vrai, en possession de tous les matériaux nécessaires pour répondre à chaque grief, mais je dois protester contre la hardiesse avec laquelle quelques défenseurs ont tité de grandes conclusions, de prémisses insignifiantes et fausses. Il faut que le fonctionnaire cherche dans le sentiment d'avoir rempli consciencieusement son devoir des consolations contre de pareils reproches et qu'il réfléchisse que le grand bienfait de la publicité exige de lui des sacrifices personnels, et que ces sacrifices sont dignes de ce bienfait.

M. le commissaire de justice Gall cherche à se justifier contre les déductions de l'avocat-général ; il dit qu'il a toujours attaché une grande importance à l'enquête préparatoire et qu'à l'avenir il y attachera encore plus de prix, attendu qu'elle seule peut fournir les preuves pour la culpabilité des accusés.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi 21 *août* 1847. — (*Représentation n° 30.*)

Les Huguenots,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de Meyerbeer.

Vu la longueur du Spectacle, on commencera à 6 heures et demie.

ANNONCES.

A VENDRE

un Phaeton Anglais, très propre au voyage. Adresse : chez Monsieur HERMANS, Carossier, à La Haye.

L'Administration de l'Éclairage au Gaz-Courant de La Haye a l'honneur d'informer le public que jusqu'au 15 octobre prochain, le prix du **COKE** est fixé, comme suit :

Par	**20** kilo's	....	**fl. 0.50**	sans transport.
»	**100**	»	**2.50**	avec transport.
»	**500**	» par **100**	**2.50**	» »
»	**2000**	» » **100**	**2.25**	» »

Mr S. N. DENTZ, Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 21 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 25 de ce mois. Il descendra à l'Hôtel du *Toelast* au *Kleine Groenmarkt.*

A LOUER

dans un des plus beaux endroits de cette ville, pour un Monsieur, **deux à trois Chambres meublées.** S'adresser au libraire H. C. SUSAN, *Hofspui*, n° 146, à La Haye.

A cause de départ,

on vendra publiquement le 31 août 1847, au ***Geleerde Man***, près de la station du *Vogelenzang*, vers dix heures :

Trois poulinières pur sang, dont deux suivies de leur poulain.
Un entier pur sang de deux ans.
Un entier demi-sang de trois ans.
Une pouliche demi-sang d'un an.
Deux pouliches frisonnes d'un an.
Un couple de chevaux de carosse allemands.
Un couple de chevaux de phaëton allemands, à deux mains.
Tous baies, à l'exception d'une des poulinières.

ON DONNE 10,000 FRA[NCS]

à celui qui prouvera que l'**Eau de Lob** ne fait pas *repousser* les cheveux sur les têtes chauves ! ! cette **Eau de Lob** re[...] chevelure et la **conserve** jusqu'au tombeau. Le flacon 5 fr. [...] avec instruction, se vend chez l'inventeur, M. **Léopold Lob**, [...] d'Allemagne, demeurant rue *Saint-Honoré*, 281, à Paris. On expédie [...] un mandat ou remboursement sur Paris. — (*Affranchir.*)

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 19 Août.

		Int.	Cours 18 août.	Ouvert.
Pays-Bas.	Dette active	2½	56 5/7	56 [illegible]
	Dito dito	3	69⅛	68 [illegible]
	Dito en liquidation.	3	69⅛	68 [illegible]
	Dito dito	4	—	88 [illegible]
	Dito des Indes.	4	—	88 [illegible]
	Syndicat.	3½	—	—
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce.	4½	169⅞	169 [illegible]
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	104
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105 [illegible]
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	—
Russie.	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito.	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	96 [illegible]
	Emprunt de 1840	4	—	89 [illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	89 [illegible]
Espagne.	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred.		—	—
	Ardoins	5	16 7/16	—
	Dito	3	—	32 [illegible]
	Coupons Ardoins		—	13 [illegible]
Autriche.	Obligations Goll. & Comp.	5	—	102 [illegible]
	Dito métalliques	5	—	103
	Dito dito	2½	—	—
France.	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne.	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. Id. 1843.		—	—
Portugal.	Obligations à Londres.	3	—	27 [illegible]

Bourse de Paris du 18 Août.

		Int.	Cours 17 août.	Ouvert.
France.	Cinq pour cent		—	118 [illegible]
	Trois pour cent		—	76 [illegible]
Espagne.	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples.	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas.	Dette active.	2½	—	—
Belgique.	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis.	Obligations de la banque		—	—

Bourse d'Anvers du 19 Août.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 15⅞ P. — Dif[fé]rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 60¾ P. — Cou[rs de la] Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 17 Août.

3 % Cons. 87⅛. — 2½ % Holl. 56¼. — 4 % id. 89, 89½. — Esp. 5 % [...] 3 % 30½. — Portug. 4 % 27, 28.

Bourse de Vienne du 18 Août.

Métalliques, 5 % 106⅛. — Lots de fl. 500, 155⅝. — Lots de 250, [...] Actions de la Banque 1603

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D[...]

HEURES DE DÉPART :

D'Amsterdam à Rotterdam.

Départ d'Amsterdam.	De Harlem.	De Vogelenzang.	De Veenenburg.	De Warmond.	De Leide.	De Voorschoten.	De La Haye.	De Ryswyk.	De Delft.	De [...]
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h.
—	—	—	—	—	—	—	8-00	8- 6	8-1[illegible]	[illegible]
8-00	8-35	8-49	9 00	9-22	9-34	9 44	10-[illegible]	—	10-2[illegible]	[illegible]
11 00	11-32	11-45	11-45	12-14	2-25	12-34	1 00	—	1-1[illegible]	[illegible]
1-00	—	—	—	—	—	—	4-00	4- 6	4-18	[illegible]
4-30	5- 5	5-19	5-30	5-52	6- 4	6-14	6-36	—	6-53	[illegible]
8-30	9- 5	9 19	9-00	9 53	0- 5	10-15	10 37	10-43	10-55	11-[illegible]

De Rotterdam à Amsterdam.

Départ de Rotterdam.	De Schiedam.	De Delft.	De Ryswyk.	De La Haye.	De Voorschoten.	De Leide.	De Warmond.	De Veenenburg.	De Vogelenzang.	De [...]
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8[illegible]
7 00	7-12	7-32	7-40	7-50	8- 8	22	8-30	8-54	9- 4	9[illegible]
9-00	9-12	9-32	9-40	—	—	—	—	—	—	—
12-00	12-11	12-31	—	12-48	1- 3	1-16	1-23	1-45	1-52	2[illegible]
3-00	3-12	3-32	—	3-49	4- [illegible]	4-21	4-29	4-53	5- 2	5[illegible]
7-30	7-42	8- 2	—	8-19	8-3[illegible]	8-51	8 59	9-23	9-32	9[illegible]
9-00	9-12	9-32	9-40	—	—	—	—	—	—	—

Chemin de Fer rhénan.

D'Amsterdam à Utrecht et Arnhem.						D'Arnhem à Utrecht et Am[sterdam].				
Départ d'Amsterd.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Arnhem.		Départ d'Arnhem.		Départ d'Utrecht.		[...]
h	m.	h.	m.	h.	m.	h	m.	h.	m.	
7	10	8	20	10	—	6	40	8	20	2
10	45	11	55	1	35	11	40	1	20	6
4	30	5	40	7	20	4	—	5	40	[illegible]
7		8	10	9	50	8	—	9	40	[illegible]

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuw[...]*
Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD [...] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK [...]